

TRIBUNE



PB-PP | B-00802
BELGIE(N) - BELGIQUE

MARS
2017

TÉLÉCOM AVIATION

CGSP

FGTB Services Publics

73^e année - n°3 - mars 2017 (mensuel) dépôt CHARLEROI X | P402047 | retour : CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles



STUDENTS PROFIT BEFORE

DOSSIER P. 4



ÉDITO
Tout commence
par un rêve !
P. 3



FRAUDE FISCALE
Des paroles et
des actes !
P. 7



TÉLÉCOM AVIATION
Travailler seul ?
Oui, mais non !
P. 13

Paiement de la prime syndicale 2016

Comme chaque année, le moment est venu de renvoyer le formulaire de demande de paiement de la prime syndicale, dûment complété.

Vous devez obligatoirement fournir votre numéro de compte IBAN (voir rubrique C, « à compléter par le membre du personnel »). N'oubliez pas de signer le formulaire ! Envoyez-le au secrétariat de votre secteur ou de votre régionale intersectorielle ou à votre délégué CGSP **avant le 1^{er} juillet 2017 !**

La prime syndicale 2016 sera réglée avant le 30 septembre 2017 et s'élève à 90 € maximum.

La fin des duplicatas !

Attention, depuis 2012, votre service du personnel ne peut plus vous fournir de duplicata. En cas de souci :

- contactez votre délégué ;
- ou envoyez un mail à l'asbl Prime syndicale (via l'adresse : sec.asbl-vzw@cgspacod.be). Vous y mentionnez votre nom, prénom, date de naissance, numéro de membre de la CGSP si vous le connaissez, la référence de votre (vos) employeur(s) en 2016 et les dates éventuelles d'entrée en service et de fin pour l'année de référence.

Nous vous ferons alors parvenir un formulaire de remplacement que vous devez nous renvoyer complété et signé.

Attention : le formulaire de remplacement concerne uniquement 2016 !



DANS NOS RÉGIONALES

Charleroi

Voyage à Seraing

La Commission régionale intersectorielle des Pensionnés (CRIP) organise un voyage à Seraing, le **25 avril 2017**.

- Matin : visite de l'entreprise de bons « Cuberdon ».
- Midi : repas à Seraing.
- Après-midi : visite du Musée du Val-Saint-Lambert.

- Départ : **8h15**, place en face du complexe sportif de la rue des Monts à Marcinelle, **8h30**, coin de la Rue de la Villette et Libioulle pour les participants venus par transport en commun.
- Retour : vers 19h à Marcinelle.

Coût : 38 €/affiliés et 43 €/sympathisants.

S'inscrire à l'accueil au 071/797 111. Verser sur le compte de la CRIP BE39 0882 6941 9919 (BIC GKCCBEBB) avec mention « Seraing » pour confirmation et ce pour le **4 avril** au plus tard.

Seules les inscriptions confirmées par le versement seront prises en considérations.

Rens. : Alphonse Vanden Broeck 0495/340 928.

Hainaut occidental

Amicale des Pensionnés Activités 2017

L'Amicale des Pensionnés organise diverses activités en 2017.

Si vous souhaitez en être informés, contactez notre régionale 069/22 61 51 ou pensionnes_cgsp_tournai@skynet.be

- Bingo le 11 mars 2017 – 5 gros lots (TV – Copper chef – Micro-ondes – Blender – Plancha)
- Voyage Verdun – Reims les 17 et 18 mai 2017.

Namur

Festivité du 1^{er} Mai

- 10h30 : accueil, café.
- 11h : meeting sous la présidence de Patrick Mertens, président de la FGTB Namur.

Orateurs :

- Joëlle Tyssaen, secrétaire régionale intersectorielle CGSP,
- Patrick Lebrun, secrétaire général IRW,
- Marc Goblet, secrétaire fédéral FGTB
- Guy Fays, secrétaire régional interprofessionnel de la FGTB Namur.
- 12h : apéritif musical + repas.

Infos et réservations :

1mai.namur@cgsp.be (084/72 91 11). **Réservations obligatoires avant le 22 avril** via versement sur BE63 6363 8274 0408 ; communication « nombre de repas adultes et enfants – 1^{er} mai 2017 ».

- 14h : ambiance musicale et animations.
- 21h : clôture des festivités.

Attention ! Changement de lieu : Centre socio-culturel et sportif, rue du Parc, 16 à 5003 Saint-Marc.

Interrégionale de Bruxelles

**Attaques contre les services publics ;
judiciarisation des conflits sociaux ;
droit de grève ; « service minimum »...**

Débat politique de la CGSP-Bruxelles
Jeudi **16 mars 2017**
18h > 21h – salle A – rue du Congrès,
17-19 – 1000 Bruxelles

Avec :

Michel Meyer, Président fédéral de la CGSP

Philippe Dubois, Secrétaire permanent CGSP-Cheminots Bruxelles

Dario Coppens, Secrétaire régional du secteur TBM et Président de la CGSP-Bruxelles

Kurt Sissau, Secrétaire fédéral du secteur AMiO

Tout commence par un rêve !

Pendant plus d'un mois, l'ensemble des Régionales de la CGSP ont organisé des assemblées de militants afin de tirer la sonnette d'alarme sur les mesures qui nous attendent en matière de pensions et de fiscalité.

Ces rencontres ont également été l'occasion d'échanges de points de vue avec les affiliés présents. S'il est trop tôt, maintenant, pour tirer des conclusions. Il faut cependant constater une chose, c'est que les questions relatives à notre manière de communiquer sont régulièrement revenues sur le tapis.

Certes, le constat est douloureux et sans appel. La Gauche, la vraie, celle qui pense qu'un autre monde est possible et nécessaire, a perdu la bataille de la communication. Depuis maintenant, une trentaine d'années nous sommes confrontés à une pensée tellement dominante qu'elle en vient à se rêver unique. Pourtant, il nous faut interroger cette situation. Il nous faut constater que rien n'est jamais neutre, que rien n'est jamais innocent ! Ceux qui propagent cette pensée dominante n'ont d'autres objectifs que de nous faire oublier l'histoire des luttes sociales, notre histoire !

Car notre histoire nous apprend que la solidarité et la lutte sont des moteurs du progrès social. Que c'est grâce à eux que nous avons conquis la sécurité sociale, les services publics ou le droit au travail. Que c'est grâce à eux que nous nous sommes émancipés, que nous avons pu, en tant que Femmes et Hommes libres, prendre notre destin en mains.

Et ce qui les gêne, c'est qu'un Homme libre est un Homme capable de dire NON, un Homme capable de s'opposer à ce qui l'opprime.

Ils nous ont volé notre capacité de dire le monde, de l'expliquer tel que nous le vivons, le ressentons. Et sans cette capacité de dire le monde, nous sommes privés de notre capacité d'en rêver un autre. Or, rêver le monde c'est savoir ce que l'on veut mais c'est également savoir ce que l'on ne veut pas.

Nous ne voulons pas d'une société où l'égoïsme a remplacé la solidarité, où l'injure prend le pas sur l'argumentation, où la haine a vaincu la tolérance et la fraternité...

L'avenir n'est pas écrit d'avance, l'avenir est à nous, encore faut-il nous convaincre de notre force. Nous convaincre que si les puissants imposent leur vision du monde c'est parce que nous les laissons faire.

Le discours technocratique est une arme redoutable mais fragile. Redoutable car ses arguments pseudo-scientifiques, ses chiffres avancés comme autant de vérités nous mettent en état d'infériorité, nous empêchent, par crainte, d'avoir un autre avis et de le faire savoir.

Fragile car un rien peut le faire s'écrouler. Il nous faut prendre conscience que le meilleur média de la CGSP c'est nous, ses militants. Il nous faut oser opposer aux « arguments » des experts notre vision du monde. Il faut parler tel que nous sommes avec notre cœur, avec nos tripes ! Oser dire que l'on est contre le détricotage de la Sécu parce que ce n'est pas ce monde-là que l'on veut laisser en héritage. Oser dire que ceux qui veulent construire des murs et prôner la haine sont des crapules car, pour nous, personne n'est illégal. Oser dire que nous avons un projet de société où le Bonheur, l'Amitié, l'Amour ne seraient pas honteux. Un projet de société faisant la part belle à l'esprit critique, la Solidarité et la Tolérance, où personne ne serait laissé sur le bord du chemin. Il faut oser dire cela, par ce que c'est de cela qu'ils ont peur, c'est cela qu'ils veulent empêcher.

Il nous faut rejeter l'intimidation de la pensée unique, écrire notre histoire avec nos mots et nos valeurs. Nous ferons ainsi le constat que nous ne sommes pas seuls, que nous sommes nombreux à rêver autre chose. Et, quand nous aurons pris conscience de notre force, nous serons en mesure de réaliser nos rêves ! Consciente de l'enjeu de la communication dans la création d'un rapport de force, l'IRW-CGSP a fait de cette problématique une de ses priorités !

Penser c'est déjà résister !

Patrick Lebrun
Secrétaire général de l'IRW-CGSP

Laurent Pirnay
Secrétaire général adjoint de l'IRW-CGSP

La marchandisation de l'éducation va bon train... et en laisse beaucoup sur le quai

Les institutions scolaires et les services liés à l'enseignement émanant du privé, détenus par des entreprises, se multiplient à travers le monde. Cela mène à un changement progressif d'attitude envers l'éducation, considérée de plus en plus « comme une marchandise, un bien privé, un produit se faisant le reflet du statut social ; autrement dit, tout le contraire d'un bien public et sociétal »¹. Le service public de l'éducation est en danger, et avec lui, la démocratie et la cohésion sociale.

Les preuves attestant de l'inefficacité de l'application d'une logique de marché au sein des services éducatifs ne manquent pas. L'OCDE démontre que de cette logique mercantile découlent une diminution de la moyenne des résultats scolaires, un affaiblissement de la capacité d'apprentissage et une augmentation des inégalités et de la ségrégation. Malgré ces évidences, le démantèlement de ce service public fondamental va bon train et ce, avec la complicité de la plupart des gouvernements.

Le « philanthrocapitalisme » au service de l'« édu-business » et des multinationales de l'éducation

En juin dernier, alors qu'il effectuait une mission d'étude en Ouganda pour le compte de l'Internationale de l'Éducation sur le rôle joué par les entreprises privées dans le secteur de l'enseignement primaire, Curtis Riep, chercheur canadien de l'Université de l'Alberta, a été appréhendé par les forces de l'ordre ougandaises, privé de liberté pendant deux jours et soumis à un interrogatoire serré, accusé d'« usurpation d'identité et violation de propriété ». Il a ensuite été relaxé, ces accusations s'étant avérées entièrement fausses.

Mais qui donc a eu suffisamment peur des résultats de l'enquête de ce chercheur pour aller jusqu'à publier un avis de recherche à son endroit, et le faire emprisonner sur base d'allégations mensongères ?

L'avis de recherche émanait directement de l'entreprise *Bridge International Academies*, une multinationale spécialisée dans le commerce de l'éducation, à travers l'implantation d'écoles payantes dites « low cost » dans un grand nombre de pays – plus nombreux en Afrique et en Asie, mais également en expansion dans l'hémisphère nord.

Bridge est activement soutenue par le conglomérat éducatif *Pearson Ltd*, autre multinationale également bien connue pour son rôle dans la marchandisation de l'éducation à travers



le monde, ainsi que par la Banque mondiale, les Banques régionales de développement, et les Fondations de Bill Gates (Microsoft) et Mark Zuckerberg (Facebook).

Profitant de la pauvreté des budgets alloués à l'éducation dans bon nombre de pays, ces fondations à visées prétendument « philanthropiques » proposent aux gouvernements de participer « charitablement » à la prise en charge d'écoles primaires et secondaires ainsi que de formations professionnelles, en investissant dans des projets d'écoles « low cost » dont des multinationales comme *Bridge* et *Pearson* se font les choux gras.

Ce phénomène pose deux problèmes majeurs :

- d'une part, il témoigne d'une « **participation plus directe des donateurs auprès des milieux politiques** », ce qui donne à ceux-ci une plus grande capacité de « modifier les concepts, mobiliser des ressources, générer de nouvelles technologies au service de l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et exercer une pression sur l'orientation (de celles-ci), voire même de les déterminer. »² En ne se sentant nullement obligées de répondre de leurs actes devant qui que ce soit, les fondations remettent en cause, par leur façon d'agir, le fonctionnement de la démocratie. Ainsi, par exemple, elles se réservent le droit de déterminer le profil des personnes qui auront accès à leurs établissements, contribuant ainsi à renforcer les inégalités plutôt que de les réduire ;
- d'autre part, il **contribue au désinvestissement par les États d'un service public essentiel, à savoir l'éducation publique**, dont la qualité et l'égalité d'accès pour tous-tes sont à la fois les principaux facteurs d'émancipation de la population et un droit fondamental. L'accès universel à une éducation de qualité est une condition sine qua non à l'existence de toute société se réclamant des Droits de l'Homme.
L'introduction d'un système éducatif parallèle financé par le privé a par ailleurs une répercussion immédiate sur le contenu de l'enseignement (standardisé, directement lié aux besoins du marché, et donc fortement appauvri), et sur le rôle attribué à l'école et à ses acteurs : enseignants

sous-payés et non formés, dont le rôle se limite à lire des cours présentés sur tablettes et à encoder les notes de tests standardisés, établissements non appropriés et dépourvus d'équipements pédagogiques, public scolaire sélectionné sur base de critères sociaux, ethniques, économiques, de genre, etc.

Soulignons également que la plupart du temps, l'offre proposée par ces entreprises n'augmente pas le pourcentage d'enfants scolarisés dans la région où elles s'implantent, les élèves étant souvent recrutés au sein même des établissements publics préexistants.



La marchandisation de l'éducation est un phénomène en extension et prend de multiples formes

« La marchandisation se définit comme la transformation de l'éducation en un produit marchand source de profit. Elle est un processus insidieux aux formes multiples qui touche à la fois les secteurs de l'éducation formelle et non formelle. Il se traduit par le développement d'entreprises commerciales pour le soutien scolaire, des coachings d'orientation scolaire, la production de soi-disant "kits" prêts à penser contre la dyslexie, la dysorthographe ou encore le développement de logiciels numériques dits "éducatifs" ... »³

Cette tendance s'étend au monde entier, et la crise dans laquelle l'économie des États européens et nord-américains, entre autres, est plongée depuis 2008 ne fait qu'encourager ce grignotage par le privé d'un secteur public dépecé par des années d'austérité.

« Il existe un vaste éventail de pressions (du privé) sur l'éducation, qu'elles viennent d'entreprises privées, notamment dans le secteur de la recherche universitaire, des fondations, qui ne subventionnent que ce qui leur rapporte ou répond à leurs attentes ».⁴

Des conséquences ravageuses :

- l'augmentation des inégalités à travers le manque d'accès à une scolarité de base, les frais d'inscription devenant le principal obstacle à la scolarisation des enfants ;
- la « standardisation des pratiques et des méthodes pédagogiques »⁵, à travers le développement des écoles « low-cost » dont le principal objectif est de faire des économies d'échelle en rationalisant l'offre au maximum ;
- la place de plus en plus grande accordée aux partenariats avec le privé pour le financement de l'éducation, les entreprises du numérique acquérant une emprise croissante sur le secteur, y compris en ce qui concerne les contenus pédagogiques et les méthodes d'enseignement.

Dans les pays de l'hémisphère nord, cette tendance est parfois plus discrète, mais d'autant plus pernicieuse.

Les Partenariats public-privé (PPP)

Les PPP conclus dans le secteur de l'enseignement peuvent concerner divers types de services, directs et indirects, allant de la gestion complète d'une école à la maintenance des infrastructures, en passant par l'approvisionnement des cantines, la sécurité, le ménage, la fourniture de matériel pédagogique et/ou de tests.

Il a été démontré⁶ que les PPP engendrent « la discrimination et la ségrégation », ainsi qu'une augmentation des inégalités à la fois scolaires (les résultats PISA en attestent souvent) et sociales, de par la possibilité instituée de sélectionner les élèves ayant accès aux établissements gérés par le privé.

Ces types de collaboration mènent régulièrement à une multiplication des bailleurs de fonds privés, renforçant le désinvestissement progressif de l'État, et par là même la diminution de sa capacité (ou de sa volonté) d'intervention dans le suivi des normes en matière de pédagogie, d'hygiène, d'infrastructures, de conditions de travail, etc.

Ce désinvestissement du public aboutit peu à peu à l'apparition d'« une éducation strictement évaluée selon des normes instrumentales et cognitives et des indicateurs, excluant les valeurs et les attitudes telles que l'égalité des droits entre les hommes et les femmes, le développement de l'empathie, le respect des engagements, la participation démocratique et le respect de l'environnement »⁷.

1. Internationale de l'Éducation, campagne « Réponse Mondiale », Annexe
2. www.ei-ie.org/fr
3. Antonio Olmedo, University of Rochampton et Stephen Ball, UCL, « Philantropocapitalisme : la tyrannie des dons »
4. Ficemea, « Retour du sommet de la Francophonie », 17 janvier 2017 – www.ficemea.org
5. Sylvain Marois, « La privatisation silencieuse », Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec
6. Ficemea, *Op. Cit.*
7. Dr Maria Ron-Balsera, « Réflexions sur les risques que le Partenariat public-privé pose pour le droit à l'éducation », Association Right to Education Project, publié sur www.ficemea.org, janvier 2017.
7. *Op. Cit.*

Enfin, précisons que la plupart des PPP « sont habituellement conçus et décidés à huis clos, sans consultation publique. De la même façon, ils sont très rarement le résultat d'une analyse consciencieuse de leur impact sur l'équité ».⁸

Quelques exemples

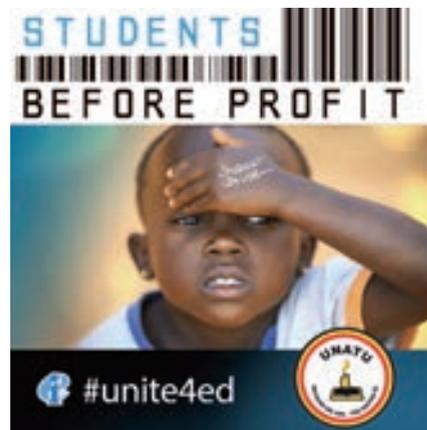
Aux États-Unis, dans le Wisconsin, tout un pan de l'enseignement secondaire public est passé aux mains de l'entreprise privée *Pearson*, chargée d'éditer à la fois les programmes des cours et les questions d'examens. Forte de ce rôle d'évaluatrice, l'entreprise a fait en sorte que la moyenne des points à atteindre pour passer d'une année à l'autre soit relevée de quelques points. Résultat : les élèves qui échouent sont beaucoup plus nombreux, le nombre de professeurs évalués négativement en fin d'année - et perdant de ce fait leur droit d'enseigner dans le public - augmente également (leur évaluation étant liée au taux de réussite de leurs élèves) et ce manque de professeurs entraîne la fermeture d'un nombre croissant d'écoles publiques.

L'entreprise *Pearson* réapparaît alors avec des programmes d'enseignement en ligne *low cost* garantissant aux étudiants recalés l'accès à un diplôme à portée de souris.

En France : Le Ministère de l'éducation nationale a conclu un partenariat structurel avec *Microsoft* afin d'équiper les écoles en tablettes numériques et programmes pédagogiques incorporés.

En Belgique, épinglons le tout récent exemple du rôle important joué par la **multinationale de consultance Mc Kinsey** dans la rédaction du projet de Pacte d'Excellence et dont l'influence directe dans le texte final s'évalue à quelque 75 % de celui-ci. Influence également notable dans les critères d'évaluation des propositions soumises par les interlocuteurs sociaux, que la firme semble avoir calqués directement sur ceux utilisés dans l'évaluation des entreprises privées, autrement dit une grille d'étude de rentabilité basée sur un calcul « coûts-bénéfices »⁹.

Dans la même logique, Mc Kinsey accompagne des enseignants dans certaines écoles en vue de les « coacher ». « C'est notamment le cas à l'école secondaire provinciale de la Samaritaine à Montignies-sur-Sambre où certains professeurs de la section « Soins infirmiers » ont été pris en charge. [...] Cette intrusion d'un acteur privé a été très mal perçue. « Nous craignons que McKinsey ait d'autres objectifs [...]. Ils pourraient vouloir imposer des normes, des méthodes d'apprentissage qui ne nous laisseraient plus aucune liberté en tant qu'enseignant et ça, c'est inconciliable avec la vision que nous avons de notre métier. » La protestation a porté ses fruits et la Province de Hainaut a fait marche arrière ».¹⁰



Restons vigilants !

Ces manifestations de l'emprise du marché sur le secteur de l'éducation sont également observables dans un très grand nombre d'autres pays, y compris au sein des États membres de l'Union européenne. S'ils étaient conclus, les accords de libre-échange tels que le CETA et le TISA ne feraient que donner un coup d'accélérateur à tous ces processus déjà à l'œuvre.

En s'informant et en se mobilisant, il est toujours possible de faire changer les choses.

C'est dans cet état d'esprit déterminé que de nombreuses plateformes syndicales et associatives ont décidé de s'attaquer à la marchandisation de l'enseignement, lançant appels et campagnes mondiales¹¹ afin de rappeler le rôle central de l'État dans la garantie du droit à l'éducation et de l'ensemble des normes et cadres internationaux qui entourent ce droit et ne cessent d'être foulés au pied par le monde de l'argent et du profit.

8. Op. Cit.

9. Reportage Arte, Vox Pop, publié par Nico Hirtt sur <http://www.skolo.org/spip.php?article1897>

10. Grégory Fobe, « Charleroi: des enseignants de l'école de la Samaritaine mobilisés contre la venue de consultants privés », article paru sur le site info de la RTBF le vendredi 3 février 2017

11. Campagne « Une réponse mondiale à la commercialisation et à la privatisation dans/de l'éducation » de l'Internationale de l'Éducation : www.ie-ei.org/fr / Appel de la société civile francophone contre la marchandisation de l'éducation, de la FICEMEA : www.ficemea.org



Fraude fiscale : des paroles et des actes !

La lutte contre la fraude fiscale devrait être une évidence et la mission prioritaire de tous les gouvernements. Ce n'est visiblement pas le cas de ce gouvernement dont la joie d'avoir recouvré 250 millions € nous semble bien déplacée dès lors que le coût de la fraude fiscale est estimé chaque année dans ce pays entre 20 et 30... milliards d'euros !

Fraude fiscale, évasion fiscale, optimisation fiscale... Dans tous les cas, qu'ils soient légaux ou pas, ces contournements de l'impôt dû représentent un immense manque-à-gagner pour l'État. Pire encore, ces méthodes accroissent la dette, renforcent le recours à l'austérité et décuplent la pression fiscale sur les autres contribuables. Les services publics sont bien entendu les premières victimes de tels agissements. La fraude fiscale réduit ainsi l'efficacité de l'impôt en tant qu'instrument de redistribution des revenus et prive l'État de moyens indispensables à sa politique.

La lutte contre la fraude est un élément essentiel de la justice fiscale et de la confiance qu'ont les contribuables en l'État. En effet, l'impôt n'est juste que si chacun contribue en fonction de sa capacité réelle.

Un peu de réserve !

L'Inspection spéciale des impôts (ISI) a récupéré 255 millions € en 2016. C'est en effet mieux que les années précédentes. Mais il n'y a pas lieu de pavaiser : les montages financiers de certains diamantaires, les Panama Papers, les Luxleaks, Swissleaks qui se succèdent démontrent tous que des sommes bien plus considérables échappent intentionnellement à l'impôt.

En 2010 déjà, la FGTB a voulu montrer l'ampleur du phénomène et a demandé au DULBEA, le Département d'économie appliquée de l'ULB, d'estimer scientifiquement ce que représente la fraude fiscale dans notre pays. Depuis

lors, cette enquête fait autorité¹. Elle révèle des montants littéralement astronomiques : chaque année, ce sont 40 ou 45 milliards € qui ne sont pas déclarés au fisc. Soit un montant de recettes non perçues situé entre 16 et 25 milliards €. Cela représente près de 7 % du PIB, soit bien davantage que le déficit du budget. Concrètement, sur la base de 20 milliards de recettes non perçues, la fraude coûte, en fait, 150 € par mois à chaque Belge. Soit près de 600 € par mois pour une famille de quatre personnes !

Au niveau européen, des enquêtes semblables évoquent le chiffre de mille milliards d'euros...

Il s'agit, ni plus ni moins, d'une redistribution à l'envers puisque la majorité de la population paie pour les quelques riches fortunés qui ont les moyens d'éluider l'impôt. De la même manière, il est tout à fait inadmissible que les agissements égoïstes de certains se doublent non seulement d'une austérité qui accable les travailleurs mais également d'un manque de volonté politique de remédier à cette gabegie.

Renforcer notre administration fiscale !

Cette inertie politique est à ce point patente qu'à ce jour aucune des 53 recommandations de la Commission d'enquête parlementaire sur les grands dossiers de fraude fiscale de mai 2009 n'a été mise réellement en œuvre. La plus emblématique de toute est la levée du secret bancaire.

Cela signifie qu'il faut donner les moyens humains, matériels et surtout juridiques à l'administration fiscale afin de pouvoir échanger automatiquement des informations financières au départ des banques belges vers le fisc belge pour des revenus perçus en Belgique et la réciprocité avec les autres États.

Or, c'est tout le contraire qui se produit. Depuis le ministre des Finances Reynders (MR) en 1999 jusqu'à M. Van Overtveldt (N-VA) aujourd'hui, le personnel du SPF

Finances a été réduit drastiquement au point que l'administration n'a plus les moyens de faire respecter et de contrôler correctement les codes fiscaux.

L'étude du Dulbea déjà citée stipulait dans ses conclusions que « *le faible niveau de pression exercée par les contrôles fiscaux sur les contribuables belges joue un rôle non négligeable dans l'explication des taux élevés de fraude fiscale en Belgique.* »

Début février 2017, la Cour des Comptes interpellait le Parlement sur le laisser-aller du ministre Van Overtveldt qui n'a pu récupérer que la maigre somme de 200 000 € sur une dette fiscale totale de 194,6 millions € avérée dans les secteurs de la construction, du gardiennage et du commerce de la viande.

Coup de com'

Dès lors, plutôt que de communiquer pour faire croire qu'il travaille à lutter contre la fraude, ce gouvernement des droites serait bien inspiré à utiliser l'énergie qu'il met à communiquer à lutter efficacement contre la fraude fiscale. Car, nous en avons marre de subir des politiques d'austérité inacceptables alors qu'au même moment certains peuvent frauder sans risques !

Voilà pourquoi nous revendiquons :

- 1) Le cadastre des fortunes,
- 2) La levée du secret bancaire,
- 3) La lutte contre les paradis fiscaux,
- 4) Le renforcement de l'administration fiscale.

Si, en pleine crise financière, le gouvernement a tant besoin d'argent qu'il doit dépouiller notre Sécurité sociale et nos services publics, qu'attend-il donc pour doter notre administration fiscale des moyens nécessaires à recouvrer les 30 milliards € d'impôts dus ?

¹<http://dev.ulb.ac.be/dulbea/documents/1462.pdf>



La Commission Femmes de la CGSP demande les dépistages gratuits et annuels des cancers de la femme

Nous avons, en Belgique, le plus haut taux de malades et de décès du cancer du sein en Europe.

Un simple dépistage régulier permettrait de diminuer de manière plus que significative le nombre de femmes atteintes.

Par soucis d'économie, le gouvernement a non seulement décidé de diminuer le remboursement des prestations, mais également de rallonger la période entre les examens de dépistage !

Nous sommes passés d'une mammographie annuelle à une mammographie remboursée du ticket modérateur uniquement tous les 2 ans et seules les femmes âgées de 50 à 69 ans peuvent bénéficier d'un mammothé gratuit tous les 2 ans.

Cette mesure est dénuée de tout sens car il s'agit d'une fausse économie.

En effet, plus le cancer du sein est dépisté tardivement, plus les soins qui devront être dispensés à ces femmes coûteront chers à la sécurité sociale.

Même problématique concernant le dépistage du cancer du col de l'utérus pour lequel le remboursement du frottis est également passé de 1 an à 3 ans.

Pour ces raisons, nous avons rédigé cette pétition afin d'obtenir un nombre suffisant de signatures permettant de déposer une question parlementaire.

15000 signatures nous permettraient de pouvoir poser notre question dans l'hémicycle du Parlement fédéral.

Rudy Janssens

Secrétaire général de la CGSP-Bruxelles

www.cgspacod.brussels

SIGNEZ la pétition :

La **Commission Femmes fédérale de la CGSP**, à l'initiative de la **Commission Femmes ALR Bruxelles**, estime que toutes les femmes, quel que soit leur âge, devraient bénéficier de dépistages gratuits et annuels des cancers de la femme par mammographie et par frottis du col de l'utérus afin de les protéger d'une mortalité précoce.

Plus d'info sur : <http://www.cgspacod.brussels/>

Nom	Prénom	Mail	Signature

Éditeur responsable : Rudy Janssens

CGSP ACOD– Rudy Janssens - Commission Femmes – Place Fontainas 9-11 – 1000 Bruxelles



BELFIUS EST À NOUS !

La Plateforme « Belfius est à nous » regroupe 20 associations et syndicats et revendique une banque Belfius socialisée remplissant des missions d'intérêt général. Car Belfius, actuellement entièrement détenue par l'État, constitue une réelle opportunité pour faire face aux défis économiques, sociaux et environnementaux qui s'imposent à nous et réellement changer la face de notre économie et de notre société.



La Plateforme - dont fait partie la FGTB wallonne - a pour objectif de faire de Belfius une banque au service de l'intérêt général et entend lutter contre sa privatisation. Les objectifs sont résumés dans un manifeste (texte complet sur : <http://www.belfiusestanous.be>).

« Belfius est à nous »

Belfius est une des quatre plus grandes banques de Belgique. Elle est entièrement détenue par l'État, quasi exclusivement dédiée à l'économie belge et première banque du secteur public dans le pays.

Une banque est un outil puissant : les critères qu'elle utilise pour déterminer qui aura accès au crédit et à quelles conditions, peuvent changer la face de notre économie et de notre société. Ce qui est financé aujourd'hui existera demain – ce qui ne l'est pas n'existera probablement pas. En cela, Belfius constitue une véritable opportunité pour la population de Belgique dans une période aux défis économiques, sociaux et environnementaux considérables, et alors que des besoins multiples en investissement (enseignement, santé, transports, etc.) se font sentir. Belfius se présente comme « *le bancassureur disposant du meilleur ancrage local, qui place la société belge au centre de ses priorités* » : seul l'exercice d'un contrôle citoyen sur la banque permettra de réaliser pleinement cette ambition.

Comment la banque Belfius est-elle gérée aujourd'hui ?

Belfius a été acquise par l'État belge en 2011 suite à la deuxième faillite de

Dexia, au prix de 4 milliards d'euros. De ce point de vue, elle n'existe que par l'argent public.

Pourtant, même si l'État est seul propriétaire, il se comporte comme un investisseur privé dont le principal objectif est de rendre la banque la plus rentable possible afin de la revendre au prix le plus élevé possible.

La gestion de Belfius s'exerce par ailleurs loin du contrôle parlementaire et aucun débat public de fond sur le rôle de la banque, sa gestion et son futur n'a eu lieu depuis la prise de contrôle par l'État. Les nombreux intérêts concernés, qu'ils soient ceux des usagers, employés, collectivités, communes, entreprises, ou autres, ne sont par ailleurs pas représentés dans l'appareil décisionnel de la banque. Il en résulte que les seules informations reprises dans les médias portent sur la bonne santé et la probable revente de la banque au privé.

Non à la privatisation de Belfius !

Une vente de Belfius à un groupe bancaire étranger accroîtrait encore la soumission du secteur bancaire belge à des capitaux extérieurs et sa vulnérabilité dans le cas d'une prochaine crise. Une vente à un groupe déjà établi en Belgique accroîtrait encore la concentration du secteur et conduirait à de nouvelles réductions du nombre d'agences et du personnel. Par ailleurs, une mise en Bourse, même partielle, mettrait les citoyennes et citoyens hors-jeu, puisque l'objectif de maximisation du profit des actionnaires serait institué dans la gestion de la banque. L'histoire

récente de Dexia a démontré le coût énorme d'une telle privatisation.

Trois critères pour un contrôle citoyen

À côté d'une banque détenue à 100 % par un État qui ne donne aucune direction stratégique (en dehors d'une volonté de rentabilité élevée) et une banque actionnariale détenue par des capitaux privés, il existe des alternatives – et certaines sont déjà à l'œuvre dans d'autres pays comme l'Allemagne où les banques publiques locales et les banques coopératives prédominent. Ce que ces alternatives nous montrent, c'est qu'il est possible d'intégrer une banque au sein de la société dans laquelle elle opère. Nous, signataires, en appelons donc à une socialisation de Belfius – et pour y parvenir, trois critères doivent être remplis.

Nous voulons une banque :

- qui remplisse des missions d'intérêt général, notamment en assurant le développement économique local, en étant au service des communes et du secteur social, en soutenant la transition écologique ;
- dont le nouveau statut permettra, en tenant compte des objectifs de viabilité et de stabilité de la banque, de donner priorité, dans la durée, à sa mission sociétale plutôt qu'à un objectif de maximisation du profit ;
- dont les structures décisionnelles seront adaptées, par exemple à travers la mise en place de comités sociétaux qui veilleront à la bonne mise en œuvre des missions sociétales de la banque.

Investir dans le secteur des soins : emplois et croissance inclusive

Un nouveau rapport de la CSI révèle le potentiel que représente un investissement dans le secteur des soins et dans les infrastructures physiques pour les emplois et la croissance économique des économies émergentes.

En effet, un investissement de 2 % du PIB dans ces deux secteurs générerait une croissance économique allant jusqu'à 3,2 % et créerait plus de 40 millions de nouveaux emplois. Cette analyse fait apparaître des différences entre les six pays étudiés – l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, le Costa Rica, l'Inde et l'Indonésie – mais, dans tous les cas, les résultats indiquent une forte stimulation de l'emploi et de l'économie dans son ensemble, ce qui contribuerait à atteindre les Objectifs de développement durable (ODD).

Chez nous aussi

Une étude de la CSI, réalisée en 2016 par les mêmes auteurs que ce rapport – des chercheurs de l'organisme britannique *Women's Budget Group* – et portant sur sept pays de l'OCDE, avait démontré qu'un investissement de 2 % du PIB entraînerait une hausse globale de l'emploi comprise entre 2,4 % et 6,1 % en fonction des pays et que la majorité des emplois créés seraient occupés par des femmes, tout en dynamisant l'emploi des hommes, jusqu'à 4 %.

Sharan Burrow, la secrétaire générale de la CSI, a déclaré : « Le G20 s'est engagé à accroître l'emploi des femmes, et les résultats de ces deux rapports indiquent que l'investissement dans les soins permet non seulement d'atteindre cet objectif, mais aussi de réaliser le potentiel économique de millions de femmes qui n'ont pas accès à l'emploi parce qu'elles doivent s'occuper des personnes âgées, des enfants et des malades de leur entourage, sans rémunération.

« L'investissement dans les soins permet de réaliser le potentiel économique de millions de femmes »

Dans le monde entier, l'investissement dans les infrastructures physiques ainsi que dans les soins est absolument nécessaire pour répondre aux besoins vitaux des personnes ordinaires, créer des emplois et favoriser la croissance du PIB, à un moment où la stagnation pèse de plus en plus sur les économies. Les bienfaits sociaux d'une meilleure santé, d'une meilleure éducation et de meilleurs services de petite enfance sont incontestables. Nous entendons les gouvernements parler d'investissements dans les infrastructures, mais il y a peu d'action concrète dans les infrastructures physiques, et pratiquement aucune action non plus dans l'économie des soins. Les faits sont là, et il faut transformer les paroles en actes. »

Discrimination de genre

Le rapport attire également l'attention sur l'impact de la discrimination liée au genre dans la pensée économique, en citant à titre d'exemple le Système de comptabilité nationale des Nations unies, qui est un outil économique fondamental. Les dépenses dans les infrastructures physiques, qui emploient essentiellement des hommes, sont considérées comme un investissement, alors que les dépenses dans les soins, qui créent avant tout des emplois pour les femmes, sont perçues comme un coût.

« Le rapport montre à quel point ces principes économiques dépassés peuvent faire obstacle à la lutte contre les problèmes économiques et sociaux ; il est grand temps de les éliminer et de les remplacer par une pensée moderne », ajoute Burrow.



Pour lire le rapport et pour lire le rapport de 2016 sur l'économie des soins : <https://www.ituc-csi.org/CareJobs>

Article disponible sur le site de la Confédération syndicale internationale : <https://www.ituc-csi.org/investir-dans-le-secteur-des-soins>

20 ans de syndicalisme au service de l'environnement

Cela fait 20 ans cette année que la cellule RISE, commune à la FGTB et à la CSC wallonnes, a vu le jour. RISE, c'est le Réseau Intersyndical de Sensibilisation à l'Environnement mis sur pied par les deux principaux syndicats, rejoints en 2002 par le syndicat libéral, pour faire entrer l'écologie à la fois dans les syndicats et dans les entreprises via les organes de concertation : CE, CPPT et délégation syndicale.

Les préoccupations environnementales ne font pas partie du « *core business* » des syndicats qui est de défendre les intérêts des travailleurs. Pourtant, cela fait plus de deux décennies que l'on s'en occupe. Ce fut une entrée assez timide au début. Tant la CSC que la FGTB y consacrent un chapitre dans leurs congrès en 1990. Il faut dire qu'il y avait eu un peu plus tôt les catastrophes de Seveso, Tchernobyl, Bhopal... Mais en pratique, dans certains secteurs, on pensait qu'environnement et emploi ne pouvaient pas faire bon ménage. C'est que les préoccupations environnementales impliquent des investissements parfois coûteux pour certaines industries lourdes ou grandes consommatrices d'énergie et le dumping salarial et environnemental pouvaient faire craindre pour l'emploi local.

Malgré cela, plusieurs facteurs allaient contribuer à intégrer l'environnement dans le combat syndical. Premièrement, la protection des travailleurs inclut la santé au travail et les syndicats ont donc été naturellement amenés à s'intéresser aux questions d'environnement dans l'entreprise (émanations toxiques, niveau sonore, etc.). Deuxièmement, la loi du 4 août 1996 sur le bien-être des travailleurs et l'AR du 3 mai 1999 élargiront les droits syndicaux en termes d'environnement.

Désormais, le Comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT) disposera de compétences larges permettant d'aborder les questions d'environnement. Le Conseil d'entreprise pourra aussi s'en occuper via les impacts financiers des stratégies environnementales ou via les problèmes de mobilité. L'environnement est ainsi entré de plain-pied dans la concertation sociale au niveau des entreprises. La formation des délégués devra en tenir compte.

Un outil commun

C'est en 1996 que la cellule RISE voit le jour en Région wallonne. FGTB et CSC se sont concertés pour voir dans quelle mesure ils pouvaient travailler ensemble et obtinrent une subvention qui leur permettra de mettre sur pied la cellule RISE.

Que fait RISE ?

Comme son nom l'indique, RISE fait de la sensibilisation à l'environnement. C'est-à-dire de la formation pour les délégués, des publications (téléchargeables sur <http://www.rise.be>), participe à des manifestations (par exemple pour le climat). La cellule pousse aussi la réflexion sur les questions environnementales. La cellule a également mis sur pied des expériences pilotes dans certaines entreprises ciblées, comme l'entreprise chimique Kemira à Tertre, ou les ateliers de la SNCB à Salzinnes, reposant sur la collaboration entre les syndicats et la direction pour améliorer le bilan environnemental de ces entreprises non pas en interne mais vis-à-vis de l'extérieur (gestion des déchets, épuration des eaux usées, usage des produits chimiques, etc.).

La cellule est ainsi parvenue au fil du temps

à amener les délégués syndicaux à développer une réflexion, une analyse de la question environnementale et à agir dans l'entreprise pour influencer la direction quant à sa politique environnementale.

À la FGTB, un réseau de délégués actifs sur l'environnement a également été créé.

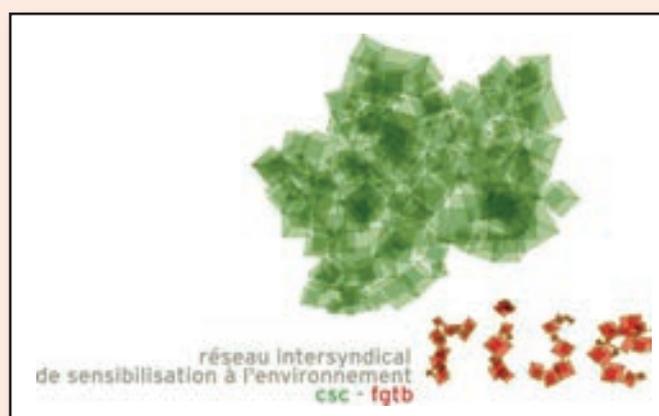
Pour des emplois de qualité

La réflexion syndicale a évolué : il ne s'agit plus de protéger simplement la santé des travailleurs, son revenu et son emploi. Il faut repenser le système économique de sorte que les richesses produites soient plus équitablement réparties mais aussi changer la manière de produire pour protéger notre milieu de vie et l'héritage que nous laisserons à nos descendants.

Pour les syndicats, l'environnement n'est plus l'ennemi de l'emploi. Il offre au contraire l'opportunité de créer des emplois de qualité non délocalisables dans de nouveaux secteurs contribuant à la transition vers une société bas carbone et plus respectueuse des ressources naturelles.

La réflexion porte aujourd'hui sur la transition juste de sorte que la mutation se fasse sans casse sociale.

Article complet dans *Syndicats n° 21*, décembre 2016.



Une fiscalité juste contre les inégalités

Le problème des inégalités réside dans le fait qu'un groupe toujours plus restreint de personnes s'accapare une part croissante des richesses produites. Cette richesse n'est pas redistribuée via la fiscalité, ni réinvestie dans l'économie productive, les infrastructures ou les services publics. Un système d'imposition équitable peut mettre un frein à cette spirale négative. Les moyens ne manquent pas.

Impôt sur les plus-values

Les plus-values boursières ne sont pas imposées en Belgique qui fait figure d'exception. L'année dernière, lorsque la discussion sur le tax-shift faisait rage, le CD&V semblait avancer l'impôt sur les plus-values comme une condition sine qua non en contrepartie d'une réduction de l'impôt des sociétés mais il s'est dégonflé...

Impôt sur la fortune

Il pourrait s'agir d'un impôt annuel de 1 à 3 % sur la fortune des millionnaires belges. En 2015, leur nombre a augmenté de 6 000 unités pour atteindre un total de 108 800.

Pour cela, un cadastre des fortunes est nécessaire, de façon à savoir précisément qui possède quoi. Rien d'étonnant que la volonté politique fasse ici totalement défaut parmi les partenaires de la coalition fédérale. L'État veut tout savoir ou presque sur la population et celle-ci – surtout les moins bien lotis – est

constamment contrôlée. Les malades sont-ils véritablement malades ? Les demandeurs d'emploi font-ils suffisamment d'efforts pour trouver du travail ? Mais lorsqu'il est question d'un cadastre des fortunes, le gouvernement agite le spectre de « big brother ».

Une taxe Tobin

L'idée est qu'une taxe minimale (de 0,1 %, par exemple) soit payée sur chaque transaction financière. Le petit investisseur n'en ressentirait pas l'effet, car il s'agirait tout au plus de quelques euros. Seraient par contre mis à contribution les gros investisseurs comme les fonds spéculatifs (« hedge funds ») qui déplacent d'énormes sommes d'argent d'un endroit vers un autre. Une taxe Tobin endiguerait cette spéculation et rapporterait en outre quelques centaines de milliards d'euros par an.

Le gouvernement - et en particulier la N-VA - s'y oppose farouchement. Dans ce dossier, sur lequel des négociations sont en cours depuis près de trois ans déjà au sein d'un groupe de 10 pays européens, la Belgique s'est toujours montrée récalcitrante.

La globalisation des revenus

On ne peut pas justifier que certains revenus soient moins imposés que d'autres. Chaque euro gagné doit être imposé, de façon équitable, à un taux fortement progressif. Le tax-shift du gouvernement n'a rien changé de ce point de vue. Au contraire, les cotisations patronales de

sécurité sociale ont fortement diminué et les loyers ne sont toujours pas taxés. Le ministre des Finances entend réduire l'impôt des sociétés. Il a par contre relevé certains impôts sur la consommation (TVA sur l'électricité, les honoraires d'avocat, et les accises).

Suppression de la déduction des intérêts notionnels

Le système de déduction des intérêts notionnels existe depuis une dizaine d'années déjà. Il permet aux entreprises – souvent des multinationales – de déduire des charges fictives d'intérêts (comme pour un emprunt) sur base de leurs fonds propres. Un tour de passe-passe fiscal de premier ordre qui a déjà coûté à notre pays près de 40 milliards d'euros de recettes fiscales.

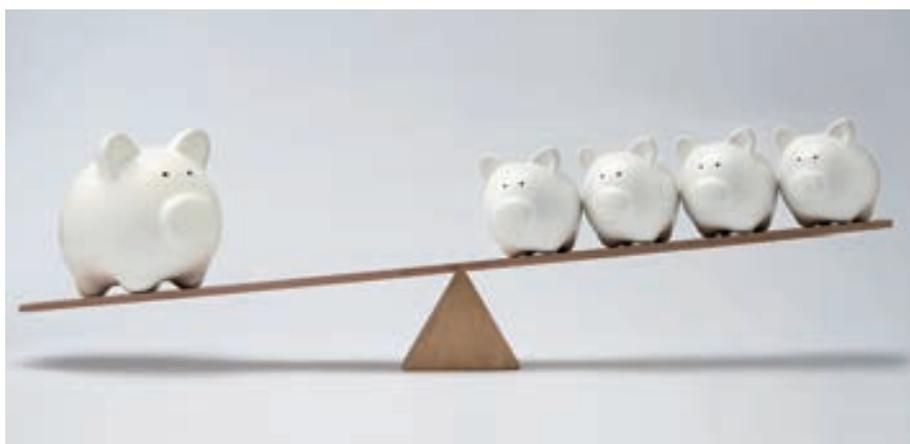
Grâce à ce système, le géant de l'acier, Arcelor Mittal, n'a payé que 496 € d'impôts (sic !) en 2009 sur un bénéfice de plus d'un milliard.

Lutte contre la fraude fiscale

Une étude du DULBEA évalue la fraude fiscale à 20 milliards par an rien que chez nous. Si la possibilité de niches fiscales était endiguée, l'administration fiscale pourrait enfin se concentrer sur la fraude fiscale à grande échelle. Pour cela, le gouvernement doit bien sûr investir dans le fonctionnement et le personnel. Un Service public fédéral Finances performant est indispensable pour lutter contre la fraude fiscale. Depuis 2010, 2 100 membres du personnel n'ont pas été remplacés. Presque tous étaient des collaborateurs des services de contrôle.

Une fiscalité juste n'est pas une utopie. Avec une dose raisonnable de volonté politique, il est tout à fait possible de faire en sorte que chacun contribue honnêtement à notre société et de réduire l'écart énorme entre les pauvres et les riches.

Article complet dans Syndicats n° 2 – 3 février 2017



Travailler seul ? Oui, mais non !

Que ce soit dans le domaine des télécommunications (et plus particulièrement la vente) ou de l'aviation, il existe des postes pour lesquels les directions respectives (Proximus et Belgocontrol), essayent d'imposer de travailler seul.

Comme à l'accoutumée, l'argument principal, repose sur une meilleure gestion des coûts, au profit de l'Entreprise.

À Proximus, cela s'appelle être plus agile.

À la CGSP, nous appelons cela vouloir encore plus de flexibilité des agents statutaires et contractuels.

Mais quid, pour ce concept (travailler seul), de l'aspect humain ?

Quelques éléments essentiels à nos yeux :

1. Certaines personnes éprouvent un sentiment d'abandon, de frustration d'avoir à travailler seul (surtout si cette fonction est imposée).
2. Le travail isolé aggrave la dangerosité de l'activité développée car, par exemple, des réactions inadaptées (violence verbale, agressivité physique) à une situation imprévue peuvent apparaître du seul fait de ne pouvoir se faire aider ou consulter ses collègues.
3. En cas d'accord et d'implémentation, la prévention est un facteur primordial à prendre en compte :
 - suivant le poste à ouvrir, il doit y avoir une analyse de sécurité et de risque (Arrêté Royal du 16 juillet 2004) avant toute implémentation ;
 - il faut pouvoir évaluer les risques que présente le lieu de travail ;
 - s'entretenir avec les agents concernés et leur demander leurs avis au sujet de leur travail et des solutions qu'ils peuvent apporter ;
 - avoir des formations appropriées ;
 - une approche ergonomique pour réduire au maximum les risques particuliers et les tensions physiques et mentales ;
 - ...

Comme organisation syndicale, notre principe de base est très clair :

Pour chaque demande pour travailler « seul », nous proposons de travailler au minimum à deux, voire plus.

Nous sommes conscients, que pour certaines fonctions comme la vente, l'aspect variable de la rémunération peut être un élément supplémentaire à prendre en compte.

Comme nous sommes conscients aussi, qu'en cas de blocage total du syndicat sur ce genre de demande, il est toujours possible pour l'entreprise de faire appel à un partenaire externe, qui lui fournira un seul agent pour par exemple l'ouverture d'un nouveau shop (exemple : Lasne).

Notre société, individualiste, favorise très peu la prise en compte d'une approche collective dans le combat quotidien sur les conditions de travail.

Une organisation syndicale n'est par principe pas opposée au changement.

Mais accepter de changer, aux seuls critères de meilleure rentabilité, de s'adapter à la concurrence, ne peut alimenter notre réflexion dans un sens plus favorable.

« Soyons vigilants. On ne peut brader la sécurité et le bien-être pour justifier de travailler seul. Votre délégué syndical est à votre écoute et vous défend.

Ensemble, on est plus fort »

*Le secrétariat permanent
Bart Neyens, Éric Halloin, Stéphan Thoumsin*

Quoi de neuf ?

Si la discussion continue pas à pas concernant l'intégration des ex-agents de WT (Wireless Technologie), dans les prochains jours, nous entamerons aussi la suite du dossier Direct Sales.

L'avenir des shops (ouverture/fermeture), les conditions de travail (travailler seul ou non, la mobilité), les propositions salariales (bonus individuel ou collectif), etc., voilà quelques points forts qui doivent attirer toute la vigilance requise.

Les grands dossiers approuvés de ce mois sont :

1. *Taxe de prélèvement kilométrique - OBU/059*

Règlement concernant les amendes.

Ces amendes seront prises en charge pendant la période d'avril 2016 à mars 2017.

Ensuite :

- si aucune faute ne peut être imputée au chauffeur, l'amende sera prise intégralement en charge par Proximus ;
- dans le cas contraire, seule une part de ces amendes sera à charge du chauffeur, compte tenu du montant très élevé de ces dernières.

2. *CUO_CFF_ASA – Homeworking - teleworking au sein de PCD (Provisioning Coordination Desk) /096*

Un dépassement de la limite de 40 % est, à certaines conditions, autorisé pour le temps de travail en Teleworking/ Homeworking.

Ce dépassement est prévu pour les shifts tardifs.

3. *Renfort structurel et temporaire de CBU-FOS-BXL/004*

Objet : durée prolongée du temps d'attente pour les appels et le traitement des tickets.

Principe : renforcement du Back-Office des canaux de vente directe et indirecte.

Comment :

- quatre fonctions 2A03 au sein de l'équipe de Sales Ordering Support de Bruxelles ;
- renforcement porté sur 16 ETP (équivalent temps plein) à Gand et Marcinelle pour le Sales Support ;
- 4 collaborateurs sous forme de mission au sales Ordering Team.

4. *Primes hospitalisation pour les non-actifs - 081*

En urgence (décembre) nous avons négocié au mieux (prise en charge d'une partie par WLU) cette augmentation.

À partir du 1^{er} décembre 2016, les primes augmentent du fait de la taxe obligatoire sur les assurances (**merci au Gouvernement actuel**).

- Dans le cas des collaborateurs non-actifs, la taxe est entièrement payée par WLU pour les primes « sécurité » et « prévoyance », mais uniquement pour le mois de décembre pour cette dernière.
- Pour les enfants, la taxe est entièrement payée par WLU.
- Pour le partenaire, la taxe est intégralement imputée au collaborateur non-actif.
- À partir du 1^{er} janvier 2017, le montant des primes sera majoré de maximum 3,75 % conformément aux dispositions contractuelles.
- Dans le cas des collaborateurs non-actifs, la prime « sécurité » augmente de 3,02 %. Le reste de la majoration (073 %) est payé par WLU.
- La prime « prévoyance » augmente de 3,75 % + 2 % de taxe qui a été payée en décembre 2016 par WLU.
- Pour les enfants, la majoration est entièrement payée par WLU.
- Pour les partenaires, les primes « sécurité » et « prévoyance » augmentent de 3,75 %.

Note : une brochure ou mini-guide reprenant tous les avantages de WLU pour les non-actifs sera envoyé par courrier au domicile privé à partir du 15 février 2017.

9 février 2017

Éric Halloin - Secrétaire général

Les dossiers en cours

• L'enregistrement du temps de travail opérationnel applicable aux contrôleurs aériens

Cadre réglementaire : règlement de la Commission européenne 2015/340 concernant la licence communautaire de contrôleur de la circulation aérienne.

Demande : EASA, via la BSA, n'autorise plus le système actuel (comptabilisation d'un shift divisé par 2) qui justifie le nombre minimum acceptable d'heures opérationnelles (150 heures/an) afin de pouvoir reconfirmer sa licence.

L'exercice futur consistera à une comptabilisation mathématique des heures opérationnelles réellement prestées sur la position de travail.

Pour répondre aux exigences, les prestataires de contrôle aérien doivent avoir toutes les données pendant lesquelles ces droits sont exercés.

Ces données comportent l'enregistrement des heures/secteur/groupe de secteur/lieux de travail dans l'unité.

De plus, ces heures enregistrées, doivent être à disposition du régulateur (BSA) et du contrôleur concerné.

Le règlement européen parlant de « demandeur » (celui qui redemande la confirmation de sa licence), le système existant (secteurs ouverts ou fermés), ne répond pas à un contrôle individuel.

En clair, la BSA n'accepte plus de données « dérivées ».

Une analyse succincte démontre par exemple qu'en Suisse, Italie et Hollande, le contrôle se fait automatiquement par badge.

À Maastricht (MUAC), c'est un plan de la zone de travail très détaillé qui détermine où se trouve le contrôleur aérien concerné.

Analyse :

1. Définir ce que comprend le travail opérationnel (positions par secteur).
2. Ce qui ne serait pas compris comme travail opérationnel (refresh, pauses, temps d'attente sur la position, monitoring...).
3. Aspect juridique
Exemple si l'on emploie un système de badge, on est

dans un système d'enregistrement du temps, qui nous ramène de facto au règlement de travail et son approbation en commission paritaire.

4. La volonté de Belgocontrol n'est pas de contrôler la productivité de chaque contrôleur

En conséquence, il faudra évoluer vers un texte (note de service) largement détaillé, spécifiant que les contrôleurs aériens sont soumis à un système d'enregistrement du temps avec comme objectif de répondre au nombre minimum d'heures à prester pour garder sa licence.

Ajouter aussi dans cette note, que la méthode employée peut évoluer, car la technologie évolue aussi rapidement.

Au niveau pratique, il faudra préciser ce que l'on fait quand par exemple, on n'a pas son badge, l'interdiction de badger pour un autre, qui a accès aux données...

5. Selon Belgocontrol, la position de « superviseur » n'est pas une position opérationnelle.

Les négociations se poursuivront en février et mars 2017.

En finalité, un texte sera présent à la commission paritaire de Belgocontrol (peut-être en avril).

• Surveillance par caméra

Suite aux attentats de Paris et de Bruxelles, Belgocontrol envisage un renforcement de sa sécurité sur ses différents sites.

Même si la Convention collective de travail n° 68 du 16 juin 1998 relative à la protection de la vie privée des travailleurs à l'égard de la surveillance par caméras sur le lieu de travail ne s'applique pas directement à Belgocontrol, une information aux représentants des personnels a eu lieu et reprenant par exemple :

1. La finalité qui est la sécurité.
2. Les données relatives à la conservation des images.
3. Quel est le service qui assure la vision des images ?
4. Le nombre et l'emplacement des caméras.
5. Les périodes concernées pendant lesquelles les caméras fonctionnent.

9 février 2017
Éric Halloin - Secrétaire général

À LIRE



La fin de l'Union européenne

L'Union européenne est morte, mais elle ne le sait pas encore !

Elle est morte du rejet de ses peuples qui manifestent, notamment lors de référendums, une défiance sans retour. Certains ont même tenté la sortie, à l'instar des Britanniques au printemps 2016 ! Elle est morte de son inaptitude à régler ses problèmes internes autrement que par de brutaux ukases. Elle est morte de l'échec spectaculaire de son modèle économique. Elle est morte, enfin, de son illégitimité démocratique, de ses Traités qui ont remplacé la souveraineté populaire par une technostructure sans vision.

Accepter de dresser enfin son acte de décès peut être l'occasion, en revanche, d'une heureuse renaissance des pays qui la composent.

Coralie Delaume est essayiste. Elle anime le blog « L'arène nue », consacré au projet européen.

David Cayla est économiste. Il est membre du collectif Les Économistes Atterrés.

Coralie Delaume et David Cayla, *La fin de l'Union européenne*, Éd. Michalon, Paris, janvier 2017, 256 p., 19 €.

TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités - Dans nos régionales
- 3 / Édito • Tout commence par un rêve !
- 4 / Dossier • La marchandisation de l'éducation va bon train... et en laisse beaucoup sur le quai
- 7 / Fraude fiscale • Des paroles et des actes !
- 8 / IRB • La Commission Femmes de la CGSP demande les dépistages gratuits et annuels des cancers de la femme
- 9 / Banque publique • Belfius est à nous !
- 10 / Gendermainstreaming • Investir dans le secteur des soins : emplois et croissance inclusive
- 11 / Rise • 20 ans de syndicalisme au service de l'environnement
- 12 / Fiscalité • Une fiscalité juste contre les inégalités

Infos TÉLÉCOM AVIATION

- 13 / Édito • Travailler seul ? Oui, mais non !
- Proximus**
- 14 / Quoi de neuf ?
- Belgocontrol**
- 15 / Les dossiers en cours
- 16 / À lire

www.cgspwallonne.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB - Éditeur responsable : Patrick Lebrun - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11